BULLETIN DE MOUTHOUMET N°14

JUIN 2021

L'EDITO DU MAIRE

Voici votre bulletin. Un programme des festivités particulièrement étoffé était prévu pour 2020, mais le Covid-19 en a décidé autrement. Il n'a pas été possible non plus de réaliser le traditionnel diaporama des vœux... C'est pourquoi nous avons préparé un petit récapitulatif des évènements marquants de l'an passé.

La solidarité a été bien présente à Mouthoumet durant ces difficiles mois de confinement, et j'en profite ici pour vous en remercier.

Souhaitons que cette crise sanitaire soit à l'origine d'une prise en compte plus importante des enjeux environnementaux et de biodiversité, d'une relocalisation de certaines productions et d'un développement des circuits courts. Une prise de conscience est indispensable, pour nous et pour les générations futures. Il est possible de consommer différemment, de réutiliser, ce qui améliore notre pouvoir d'achat et diminue la pollution : la friperie et la boite à lire en sont de bons exemples. En projet, un verger communal avec des fruits à disposition des Mouthoumétois et Mouthoumétoises. Rien de plus court pour aller directement de l'arbre aux habitants (cf. page 10). Quant au café-restaurant communal, les travaux vont bientôt débuter, l'ouverture est prévue en avril 2022. A l'heure où les commerces privés sont fragilisés par la pandémie, nous aurons la garantie du maintien d'un café-restaurant à Mouthoumet (cf. page 5). Quant à la CAVALE, qui ferme ses portes au 30 juin 2021 (cf. page 3), nous espérons trouver un repreneur afin d'assurer là encore, le maintien des services, étant donné que la commune reste propriétaire des bâtiments. Prenez bien soin de vous.

Le Maire, Christelle HERMAND

« Il n'y a rien de vivant dans une cellule, sauf l'ensemble » Lucien GUENOT

Coordonnées utiles

- **Secrétariat de mairie :** 04 68 70 05 01 / 06 37 09 01 38.

  Email : mairie.mouthoumet@orange.fr
- Le secrétariat de mairie est ouvert le lundi, mardi et vendredi matin de préférence à partir de 11h. Merci de bien vouloir prendre RDV au préalable, afin d'être sûr que nous soyons disponibles pour vous recevoir.

Masques et solution hydro-alcoolique

La commune tient gratuitement à la disposition de ses habitants des masques en tissu lavable et de la solution hydro-alcoolique. Nous pouvons également remplir vos flacons. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie en cas de besoin.

Permanence des élus / médiation

Les conseillers municipaux vous proposent une permanence le mardi matin, au secrétariat de mairie, dans un but de médiation, d'écoute et de renseignement de la population. RDV préalable obligatoire auprès de Catie au 06 99 69 29 20 ou de Jacques au 04 68 42 15 92.

Newletter

Si vous souhaitez être tenu au courant des informations concernant le village par email, vous pouvez vous inscrire à la Newsletter du Village de Mouthoumet. Contacter le secrétariat de mairie.

Page Facebook

Une page Facebook « Village de Mouthoumet » a été créée par des élus, afin de partager des informations avec les habitants.

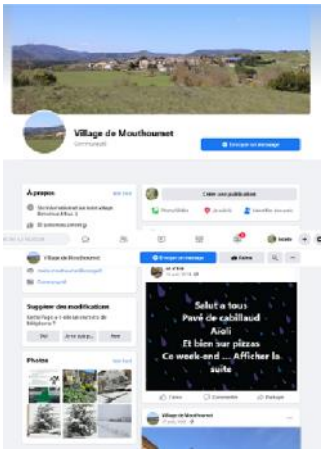

Idées : Un dysfonctionnement dans le village? Vous avez des idées d'amélioration pour la commune? N'hésitez pas à nous en informer, par le biais d'un mot dans la boîte à lettre ou d'un email.

Merci aux habitants qui nous ont déjà proposé de nombreuses idées, mises en place : carburant E85 à la station-service, pose de bancs et de cendriers...

RETOUR EN ARRIERE SUR UNE ANNEE PARTICULIERE...

L'INDEPENDANT DIMANCHE 17 MAI 2020 | 11

MOUTHOUMET

Des masques et du gel pour tous

À Mouthoumet, le déconfinement se prépare depuis de nombreuses semaines. Après avoir fourni des flacons de gel hydroalcoolique à toutes les familles qui le désiraient, la commune a livré les masques en tissu le samedi 9 mai, afin que tous les habitants soient prêts pour le jour J le lundi 11 mai.
Seuls 40 masques, fabriqués dans l'Aude et commandés par le biais de la CCRLCM ont pu être livrés à temps, mais chaque habitant qui en avait besoin a pu être équipé. Une vraie chaîne de solidarité s'est créée afin de récupérer de l'élastique, de coudre les masques, puis de distribuer le matériel aux habitants, dans le respect des gestes barrières.

Une partie du matériel distribué.

Jeanine, couturière bénévole, a joué un rôle prépondérant et a travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs jours afin de fournir une trentaine de masques en tissus lavables. En tout, pas moins de 67 masques adultes et 10 masques enfants ont été livrés aux habitants de Mouthoumet avant le déconfinement.

L'INDEPENDANT VENDREDI 22 MAI 2020

MOUTHOUMET

Deux masques pour chacun

Après avoir fourni un masque en tissu lavable à chaque habitant, la commune a distribué aux Mouthoumétois un 2e masque, afin de permettre de laver le matériel en toute quiétude. Ce sont près de 140 masques adultes qui ont été distribués, dont la moitié réalisée par la société Espuna à Lézignan et l'autre moitié par des bénévoles très talentueuses : Jeanine et Marie de Mouthoumet, et Peggy de Davejean. 22 masques enfants ont également été distribués aux plus jeunes à partir de 3 ans. La commune se tient à la disposition des habitants pour remplir les flacons de gel hydroalcoolique en cas de besoin.

L'INDEPENDANT VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

MOUTHOUMET

Des masques

Suite à l'obligation du port du masque à l'école dès le CP, la commune a décidé de fournir deux masques lavables en tissu à tous les enfants du village. Ils ont été fabriqués localement par l'atelier Dcousue à Villerouge-Termenès.

Les masques.

Attestations dérogatoires

La commune a tenu (et tient encore) gratuitement à la disposition de ses habitants des attestations dérogatoires devant l'atelier communal, situé sur la place de la mairie. Merci de nous signaler s'il venait à en manquer.

Pâques

Comme l'an passé, la traditionnelle chasse aux œufs n'a pu se tenir près de la fontaine. Pourtant bien fleurie à cette époque de l'année, la place du village est restée désespérément vide et sans cri d'enfant. La chasse aux œufs a eu lieu dans les jardins et les terrasses des villageois. La commune a en effet distribué, à chaque enfant, un sachet d'œufs emballés individuellement ainsi qu'une sucette au chocolat. Ces gourmandises de la chocolaterie Nougalet ont connu, cette année encore, beaucoup de succès.

Soutien au commerce local

Du fait de la situation sanitaire actuelle, il n'a pas été possible d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux avec son apéritif dînatoire salé et sucré. Afin de compenser cette absence, le conseil municipal a proposé des bons d'achat valables au D'bis et à la boulangerie JLP.

L'INDEPENDANT VENDREDI 12 FÉVRIER 2021

MOUTHOUMET

Bons d'achat pour les commerces locaux

Comme partout en France, la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pu avoir lieu à Mouthoumet cette année. La commune a donc proposé aux habitants des bons d'achats valables dans deux commerces du village, le restaurant D'bis et la boulangerie JLP. Ces revenus compenseront les sommes habituellement versées par la commune pour les apéritifs durant l'année. Utiliser ces bons d'achat permettra d'aider les commerces alimentaires, durement touchés par la crise sanitaire, mais également de faire connaître ces deux établissements récemment créés.

COMMERCES ET PRODUCTEURS D'ICI

Le D'bis à Mouthoumet.

La boulangerie-pâtisserie traiteur JLP.

Par ailleurs, ce dispositif donnera un peu plus de pouvoir d'achat aux habitants du village. Pour les plus de 75 ans, le montant des bons d'achat a été doublé, au titre du cadeau de fin d'année des aînés.

Le dispositif a rencontré un vif succès et 78 bons ont été émis et distribués le 2 février. Ils sont valables jusqu'au 28 février.
Pour information : **le restaurant D'bis** est ouvert du mardi au dimanche. Pizzas et plats du jour à emporter de 12 à 14 heures. Contact : 04 68 48 03 34.
La **boulangerie JLP** est ouverte du mercredi au dimanche de 7 à 13 heures. Boulangerie, pâtisserie, traiteur. Pain entièrement fait maison et plats à emporter. Possibilité de livraison à domicile. Contact au 06 74 33 61 95.

LA CAVALE QUITTE MOUTHOUMET

Historique du dossier

En 2005, la CAVALE avait sollicité les élus de Mouthoumet pour la réalisation d'un crédit-bail, afin de devenir propriétaire des murs des deux bâtiments occupés par la coopérative. Ce crédit-bail s'est terminé le 8 août 2020.

La cession à l'euro symbolique ne pouvait se faire que dans le cadre du crédit-bail, par le biais d'un courrier réalisé par la CAVALE au moins 6 mois avant la fin du crédit-bail. La CAVALE n'ayant pas réalisé les démarches nécessaires, le crédit-bail s'est terminé et la cession est désormais impossible.

A la demande de la CAVALE, la commune s'est rapprochée de la Préfecture pour explorer une autre possibilité pour devenir propriétaire, par le biais d'une cession à l'euro symbolique pour un motif d'intérêt général. Or, les cessions d'intérêt général ne concernent que les terrains et non pas les bâtiments ; de plus l'activité commerciale de la CAVALE l'exclut de fait de ces dispositifs. Une telle délibération serait entachée d'illégalité. Il s'agirait en l'occurrence d'une aide indirecte qui est interdite.

La CAVALE a organisé une réunion publique le 26 mai 2021, durant laquelle son Président, Francis PAGES, a confirmé la fermeture du magasin s'ils ne devenaient pas propriétaires des bâtiments.

Pourtant, dès le mois de février, la commune a réalisé des propositions pour le maintien de l'activité.

La commune a réitéré ses propositions publiques, qu'elle a formalisées dans un courrier à la demande du Président. Ce courrier (ci-dessous) a été adressé à la CAVALE le 31 mai 2021.

Les propositions de la commune

« Monsieur le Président,

Nous faisons suite à la réunion publique qui s'est tenue le 26 mai 2021 dans les locaux de la CAVALE à Mouthoumet.

Comme convenu, nous vous confirmons par écrit nos engagements publics.

Afin de garantir le maintien du magasin de la CAVALE à Mouthoumet, la commune vous propose une mise à disposition gratuite des deux bâtiments occupés par la coopérative dans le cadre de son activité.

Nous vous proposons également, sous réserve de votre maintien à Mouthoumet, de ne pas réclamer la somme de 8 882 € dûe à la commune et qui se décompose ainsi :

3 932 € au titre des taxes foncières des années 2016 à 2020 et des taxes d'ordures ménagères de 2018 à 2020

4 950 € au titre des loyers entre le 1er août 2020 et le 30 juin 2021

Si le Conseil d'Administration est intéressé par cette mise à disposition, nous pourrions étudier plus en détail les modalités de cet accord.

Cela devrait se traduire par une convention de mise à disposition.

Comme nous vous l'avons répété de nombreuses fois, les élus souhaitent le maintien de la coopérative agricole et des services indispensables pour les agriculteurs des Hautes Corbières et ses habitants et conserver l'emploi à Mouthoumet.

Comme je vous l'ai indiqué, cette proposition est de nature à diminuer les charges fixes du magasin et donc à contribuer à son équilibre financier et à son maintien.

L'ensemble des conseillers municipaux, présents ou représentés lors la séance du 28 mai 2021, a validé ce courrier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, que nous espérons positive, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués. » Le Maire Christelle HERMAND

La réponse de la CAVALE

Francis PAGES a répondu négativement à cette proposition le 2 juin 2021, en indiquant que *« le conseil d'administration de la CAVALE a étudié votre proposition en date du 28 mai 2021. Après débat, celle-ci n'a pas été retenue, car elle ne correspond pas à notre volonté de finalisation du crédit-bail signé par nos 2 parties. Nous prenons acte que vous ne souhaitez toujours pas à ce jour, malgré nos demandes, prendre une délibération pour acter la cession en faveur des bâtiments que nous exploitons. Ce serait ensuite à la préfecture, et non à vous, d'en vérifier la légalité. Nous informons donc nos adhérents et nos clients que nous quitterons les locaux au 30 juin 2021 ».*

Les élus regrettent ce départ mais la commune ne fera pas de faux document pour réaliser cette délibération illégale de cession du bâtiment, puisque le crédit-bail est désormais terminé. Les élus resteront dans la légalité.

Si la coopérative était en droit d'obtenir ces bâtiments, nul doute que la CAVALE aurait entamé une action en justice en ce sens, ce que le Président a exclu lors de la réunion publique.

Cette décision unilatérale du conseil d'administration de fermer rapidement le magasin, alors même que la commune a réalisé des propositions très avantageuses permettant le maintien du commerce, montre le faible attachement de la CAVALE au territoire des Hautes-Corbières et la possible intention d'abandonner le secteur de Mouthoumet, s'ils avaient obtenu la propriété des bâtiments.

La station-service n'est pas concernée par cette fermeture, car elle est gérée en régie par la commune de Mouthoumet.

Quel avenir pour le commerce?

La commune de Mouthoumet recherche un repreneur à la CAVALE, ce service étant indispensable aux habitants du territoire. Contact si vous avez des propositions à faire pour la reprise :
mairie.mouthoumet@orange.fr

EVOLUTION DES FINANCES DE LA COMMUNE

La commune est fortement endettée, vous le savez. En 2021, la collectivité règlera 19 643 € pour le remboursement de ses crédits, qui se décomposent ainsi :

- 14 094 € pour le crédit du lotissement qui se terminera en 2028
- 1 863 € pour le crédit du camion communal, qui se terminera en 2025
- 2 000 € pour l'effacement des réseaux de la rue du Moulin à Vent et de Ravichol, remboursement qui se terminera en 2026
- 1 686 € pour le crédit des travaux connexes à la réorganisation foncière, qui se terminera en 2034

Depuis le début du mandat de Christelle HERMAND, en 2017, la priorité a été donné à la réduction des dépenses, afin de dégager de l'excédent pour pouvoir réaliser des investissements. En effet, un projet peut être subventionné à 80% au maximum, donc pour 2 000 € investis, il est possible de faire 10 000 € de travaux. Mais, sans argent pour payer les 20%, aucun investissement ne peut être réalisé dans le village.

Le diagramme ci-dessous, fournis par notre perceptrice, montre bien l'évolution de la capacité d'auto-financement (CAF) nette de la commune entre 2016 et 2020. En résumé, il s'agit de l'argent disponible chaque année pour réaliser les investissements, indicateur de bonne gestion de la collectivité :

Année	CAF nette
2016	-679 €
2017	589 €
2018	39 681 €
2019	54 231 €
2020	68 084 €

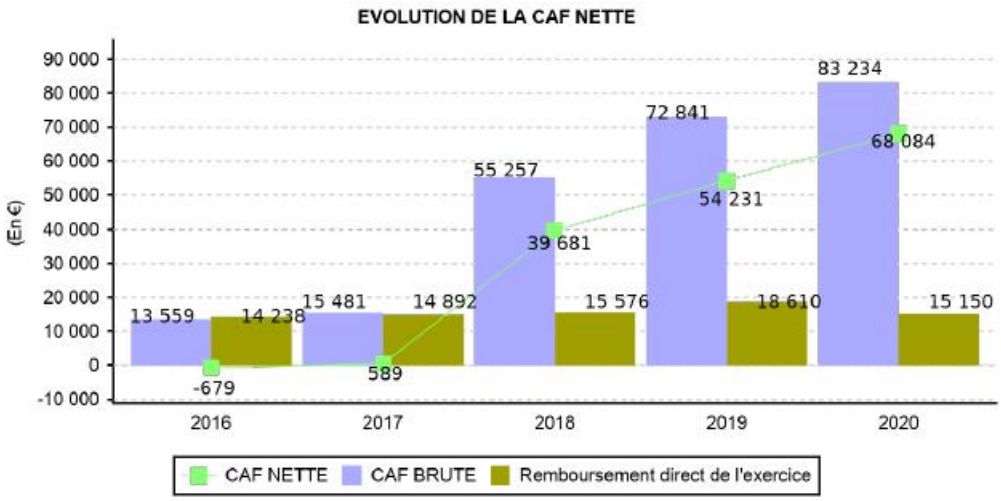

Ces chiffres montrent qu'en 2017, la CAF nette était négative, de –679 €, c'est à dire que la commune avait plus de dépenses que de recettes, et de ce fait aucune capacité d'investissement.

Depuis 2018, la situation financière s'améliore progressivement. Ces importants excédents sont réalisés grâce à l'économie de 27 000 € liée à la réalisation du travail de secrétariat par le maire, au choix des adjoints de ne pas prendre d'indemnité ou de ne prendre qu'une faible indemnité et plus largement par un souci permanent d'économie sur chaque dépense réalisée. Beaucoup de contrats ont ainsi été renégociés avec les fournisseurs, à la baisse depuis 2017.

Afin d'augmenter ces recettes, la commune a également réactualisé son linéaire de chemin communaux en 2019.

Qu'est-ce que cela veut dire? En fait, la dotation des communes est en partie liée aux kilomètres de chemins à entretenir, et de nombreux chemins existants depuis des années n'avaient jamais été déclarés. Cette réactualisation permet d'obtenir 2 160 € de dotations en plus pour l'année 2021.

Pour les courageux, voici la définition de la CAF nette donné par la perception :

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

PROJET DE CAFE RESTAURANT COMMUNAL

Le Projet

L'ouverture d'un café-restaurant communal, avec vente de produits en circuits courts.

Le café-restaurant sera exploité par un gérant, dans le cadre d'une délégation de Services Publics ; ce qui permettra de proposer une ouverture à l'année du commerce.

L'entrée du café-restaurant, avec vue sur le terrain où sera installée la pergola.

Financement du projet

La commune a obtenu les subventions suivantes :

Département de l'Aude : 77 517,00 € soit 30%

Etat : 65 752,75 € soit 25%

Région : 36 240,00 € soit 13,78%

Nous sollicitons aujourd'hui l'Europe pour obtenir un complément de subvention.

Travaux

Le marché des travaux du café-restaurant a été lancé du 7 mai au 7 juin 2021. Les travaux débuteront en septembre 2021, pour une ouverture prévue en avril 2022.

Historique du projet

Gisèle Chauvet a arrêté son activité au snack bar Le KE ZA KO le 15 décembre 2019. N'ayant eu aucune offre de reprise, elle a sollicité la commune pour le rachat du fonds de commerce et de la licence IV, avant d'envisager son transfert dans un autre village. Considérant que le bar est indispensable à la vie communale, le Conseil Municipal avait validé cette acquisition lors de sa séance du 19 août 2019.

Devant obligatoirement mettre aux normes le snack-bar et n'ayant pas les moyens de payer un loyer, il a été décidé le transfert du fonds de commerce dans le bâtiment communal de l'ancienne perception.

La C.C.R.L.C.M. a accordé un bail emphytéotique de 30 ans à la commune, sur la partie de bâtiment qui lui appartient. La commune pourra donc disposer du logement mitoyen au commerce et encaisser les loyers. Ce dernier pourra être loué par le gérant ou par une famille, si ce dernier n'est pas intéressé.

Les avantages d'un commerce communal :

- En cas de défaillance du gérant, le commerce et la licence resteront la propriété de la commune, qui pourra chercher un nouveau repreneur
- En de fermeture administrative du fait de pandémie, la commune ne demandera pas le versement du loyer au commerçant

Recherche des gérants

La commune a déjà reçu des candidatures spontanées. Une offre sera publiée à l'automne prochain, vous en serez avertis.

La réponse à une question que vous vous posez probablement : Est-ce que le café-restaurant communal va endetter encore plus la commune ?

NON. Nous l'avons vu ci-dessus, la commune a obtenu d'importantes subventions pour le projet de café restaurant communal. La quote-part payée par la commune, soit 20% du montant du projet, sera largement financée par les excédents de fonctionnement réalisés sur les deux dernières années (60 735 € en 2019 et 69 698 € en 2020). Au contraire, ce projet permettra à la commune de percevoir de nouvelles recettes :

- le loyer du café-restaurant communal
- Le loyer de l'appartement : le logement pourra être loué par le restaurateur ou bien par une famille, si ce dernier n'est pas intéressé. La commune recevra ce loyer pendant 30 ans.

Ces nouvelles recettes permettront d'envisager de futurs projets pour la commune.

TRAVAUX SUR LA VOIRIE

Passe-lisse sur le chemin de Lanet

L'INDEPENDANT
MERCREDI
29 JUILLET 2020

MOUTHOUMET

Travaux sur le chemin de Lanet

Les travaux de création d'un passe lisse en béton sur le chemin menant à Lanet ont eu lieu. Il permettra de drainer l'eau qui, en cas de fortes pluies, dégrade systématiquement le chemin. Les travaux ont été réalisés en régie communale par les employés aidés d'un bénévole. Du fait du temps nécessaire de séchage du béton au vu de l'épaisseur, il ne sera pas possible de circuler sur le chemin de Lanet côté Mouthoumet **jusqu'au mercredi 12 août** inclus pour les tracteurs ou camions. Les restrictions ne concernent que la partie de chemin située sur la commune de Mouthoumet.

Le passe lisse mesure environ 20 m².

Entretien des chemins et des fossés

La commune a réalisé deux séries de travaux sur les chemins, au printemps et à l'automne 2020. Le but étant de déboucher les fossés et de réparer les chemins, afin d'éviter les dégradations sur les chemins, en cas de fortes crues. Cette année, les travaux se poursuivront au mois de juin.

L'INDEPENDANT
LUNDI
29 JUIN 2020
17

MOUTHOUMET

Création d'une place de parking personne à mobilité réduite

Michel et Rémy devant leur œuvre.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave) est prévu par l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Dans ce cadre-là, la commune a créé, devant la mairie, une place de parking pour personnes handicapées ou à mobilité réduite. Rémy, professionnel bénévole, et Michel, employé titulaire des services techniques, ont réalisé un travail remarquable en régie grâce à la peinture routière.

Travaux au cimetière

Les travaux se sont poursuivis au cimetière, avec la pose de géotextile entre les tombes. L'intérêt est double :

- Avoir un cimetière agréable et propice au recueillement
- Diminuer le temps d'entretien des employés communaux

L'INDEPENDANT
MARDI
13 AVRIL 2021

MOUTHOUMET

Des travaux au cimetière

Dans le cadre du label "Zéro phyto terre saine", une nouvelle tranche de travaux en régie communale a eu lieu au cimetière. Du géotextile a été posé entre les tombes, puis il a été recouvert de gravier. Dix tonnes de concassé ont été nécessaires, cela évitera désormais de nombreuses heures d'entretien.

Ancienne décharge de Mouthoumet

Une chaîne a été installée pour empêcher l'accès à l'ancienne décharge de Mouthoumet ; des dépôts sauvages ayant été constatés ces dernières semaines.

La commune y déposera ses déchets verts, afin de réaliser un compost qui sera utilisé dans les plates-bandes communales. L'accès n'est pas possible aux habitants. Un projet de composteur communal pour les habitants est à l'étude.

Limitation de tonnage sur les chemins communaux

Le conseil municipal a décidé une limitation du tonnage sur tous les chemins communaux, suite aux dégradations d'un engin forestier sur la voirie et sur les conduites d'eau potable ; ce qui nous permet désormais de faire un état des lieux avant et après en cas de dérogation ainsi qu'une prise en charge par l'exploitant en cas de dégâts.

Des panneaux sont en cours de pose.

Sécurisation de la D613

Le projet de sécurisation du carrefour situé entre la rue des Ecoles et la D613 a été finalisé en 2020. Etant donné l'ancienneté de ce dossier, Hervé BARO, Conseiller Départemental des Corbières et Premier-Vice-Président du Conseil Départemental, a obtenu de manière exceptionnelle le financement par le Département du plateau traversant, des busages et des trottoirs.

A la charge de la Commune : l'implantation d'une lanterne d'éclairage publique à proximité du plateau.

L'INDEPENDANT SAMEDI 27 JUIN 2020 9

MOUTHOUMET

Sécurisation de la D613

L'aménagement des trottoirs a débuté cette semaine, la création du plateau traversant aura lieu prochainement.

Les travaux d'aménagement du carrefour entre la route départementale D613 et l'entrée ouest du village ont débuté. Un plateau traversant sera créé et la vitesse sera limitée à 30 km/h. En effet, cette zone est dangereuse du fait de la vitesse excessive des automobilistes et de la faible visibilité.

La commune a été très largement aidée sur ce dossier par le conseiller départemental des Corbières, Hervé Baro, et par le département de l'Aude. Le temps des travaux, la circulation sera restreinte à une voie à l'aide de feux tricolores. Elle sera toutefois rétablie le soir et week-end.

Changement des lanternes d'éclairage public

7 lanternes d'éclairage public de type « cuillère » ont été changées par des LED. Un nouveau point d'éclairage a également été créé dans le haut de la rue du Moulin à Vent. Ces travaux, d'un montant de 6 860 € HT ont été financés à 60% par le SYADEN et à 20 % par l'Etat. Ces nouveaux éclairages consomment 22 W/h contre 100 à 150 W/h auparavant.

Travaux sur le réseau d'eau potable

La commune a réalisé des réparations en régie communale sur le réseau d'eau potable situé rue du Moulin à Vent. Depuis 2017, la commune a réduit sa consommation journalière d'eau par trois, grâce à un suivi régulier, à l'intervention du Service de l'Eau du Département en cas de fuite et aux réparations des réseaux.

Banc rue de la poste

Un banc a été installé rue de la Poste. Des cendriers ont également été installés dans le village.

Appartement de l'ancienne école

La porte de l'appartement de a été changée, afin de permettre une meilleure isolation thermique du logement. Le puits du jardin a également été sécurisé.

Salle du rez de chaussée de la mairie

La salle du rez-de-chaussée de la mairie a été repeinte. Un grand écran a été installé et un rétroprojecteur acheté. L'utilité sera double : projeter des documents lors des conseils municipaux, mais également des vidéos ou diaporamas lors des festivités.

STATION D'EPURATION

Du nouveau à la station d'épuration, une rampe métallique pour garantir la sécurité des intervenants au niveau du canal de rejet a été installée en mars 2021.

J.B.

Nous attirons votre attention afin de surveiller les déchets évacués. En premier lieu, ne pas mettre les serviettes et tampons hygiéniques, les couches, mais aussi les lingettes nettoyantes et les rouleaux de papier toilette (même biodégradables), mais aussi les petits objets (jouets d'enfants ou autres objets solides) ceux-ci étant susceptibles d'endommager le dégrilleur de la station.

La lessive en poudre est également à éviter car elle encrasse les canalisations ainsi que les médicaments, les huiles et autres produits toxiques non dégradables.

La dégradation de nos déchets se fait biologiquement et est donc sensible.

Le bon fonctionnement de la station dépend de notre vigilance. J.B.

STATION-SERVICE DE MOUTHOUMET

Depuis le 10 décembre 2019, la commune propose à la vente du carburant bioéthanol E85 à la place du Sans Plomb 98.

Le passage du SP98 au E85 a été bénéfique car les achats de SP98 se sont reportés sur le SP95, alors que les ventes de E85 augmentent régulièrement. 122 221 litres de carburants ont été vendus à la station-service de Mouthoumet en 2020, soit 4 445 litres de plus que l'année 2019, après de nombreuses années consécutives de baisse des ventes.
Elle a toutefois perdu plus de 40 000 litres de vente/an, passant de 164 636 litres vendus en 2016 à 122 221 litres vendus en 2020. L'équilibre financier de la station-service reste toutefois fragile.

La réponse aux questions que vous nous posez souvent : Pourquoi le carburant est-il si cher à la station services de Mouthoumet?

La commune achète le carburant bien plus cher que les stations-services ou les grands magasins ne le vendent. Ces grandes enseignes négocient les prix sur l'ensemble de leurs magasins et sur des volumes très importants.

Le budget de la commune et de la Régie des Carburants sont séparés. La marge de 0.10 cts appliquée sur les carburants sert à payer les charges fixes (maintenance, frais de télécommunication, frais bancaires…) et les travaux d'investissement, dans le but de maintenir ce service indispensable aux habitants de Mouthoumet, et plus largement à tout le territoire.

ASPIRATEUR A EAU

La commune a acquis un aspirateur à eau de marque KARCHER. Il pourra être prêté aux habitants en cas de fuite d'eau ou d'inondation.
Contacter Louis MARI au 06 37 41 61 63 ou Michou au 07 89 33 47 34.

WC PUBLIC

Un mitigeur a été installé au WC public afin de permettre le remplissage des bouteilles d'eau. L'eau est potable, ce qui peut être utile pour les randonneurs ou en cas de coupures sur le réseau d'eau potable.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

MOUTHOUMET

Broyage des végétaux : un écogeste

L'INDEPENDANT
LUNDI
30 NOVEMBRE 2020

Le broyat permet de limiter l'assèchement et l'évaporation de l'eau mais aussi le développement des mauvaises herbes.

Les branches ont été broyées sur place dans la cour de l'ancienne école.

Dans le cadre du Territoire économe en ressources, le Covaldem11 s'est engagé dans une démarche de gestion de proximité des biodéchets avec la mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs. Pour compléter cette offre, le Covaldem11 organise gratuitement des campagnes de broyage de végétaux.
Le broyeur itinérant est installé dans les communes à leur demande. Cette offre est proposée pour les particuliers, qui viennent avec leurs déchets, résultant de la taille des haies et d'élagages.

Le Covaldem11 a élargi son offre et a proposé de venir à Mouthoumet pour les déchets de la collectivité. Les branches résultant de la taille des arbres situés dans la cour de l'ancienne école ont été broyées. Le broyat ainsi obtenu a été épandu dans les plates-bandes communales : un gain de temps en évitant les allers et retours à la déchetterie et un gain d'argent en évitant l'achat du paillage ou le désherbage. Le Covaldem11 sera prochainement de retour dans le village afin de broyer les végétaux des habitants.

A votre disposition

Le service de broyage des déchets verts est également disponible pour les habitants. Si vous souhaitez en bénéficier, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie. Vous pourrez ainsi récupérer le broyat pour pailler vos plates-bandes fleuries.

Le fleurissement se poursuit dans le village, toujours avec des boutures, bulbes ou rhizomes obtenus gratuitement de la part d'habitants ou d'élus, que nous souhaitons ici remercier. Des rosiers ont été plantés sur la place du village et près de la friperie, ainsi qu'un arbre à proximité du terrain de pétanque dans la rue du château d'eau, afin d'avoir de l'ombre en été. L'entrée du village est également en cours d'aménagement.

PROJET DE VERGER COMMUNAL

Préalablement prévu dans la rue du Moulin à Vent, les élus ont trouvé une parcelle qui se prête mieux à la réalisation d'un verger. Située près du parking au niveau du lotissement, cet ancien jardin potager permettra la création d'un verger communal. Les fruits seront à disposition des habitants, avec une seule condition : les manger sur place, afin de créer un lieu de vie et de partager les récoltes.

L'acquisition de la parcelle est en cours.

L'entrée de la parcelle, située au niveau du parking près du POM'S

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE—SMAAR

La commune de Mouthoumet a décidé de s'engager dans la démarche de création d'un plan communal de sauvegarde. Le but est notamment d'étudier la possibilité de dévier les eaux de pluie, afin d'éviter les inondations dans les habitations, en cas de crues.

Depuis sa création, le SMMAR aux côtés des services de l'Etat et en collaboration avec le Département de l'Aude, le Département de l'Hérault et des SDIS11 et 34, a porté l'animation et la maitrise d'ouvrage de plus de 246 Plans Communaux de Sauvegarde. Fort de ces résultats et du retour d'expérience des crues d'octobre 2018, décembre 2019, janvier et mai 2020, le SMMAR a souhaité poursuivre et intensifier cette politique d'appui aux communes pour l'élaboration et la révision des PCS.

Le SMMAR a obtenu un accord financier de l'Europe et des Départements, pour accompagner à hauteur de 80% les révisions des PCS sur le risque inondation ; la part d'autofinancement est à la charge de la commune.

Le plan communal de sauvegarde est de la compétence de la commune, il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le dossier Départemental des risques Majeurs.

Le plan communal de sauvegarde, réalisé par la commune, doit être révisé à minima tous les cinq ans ; ce document mis en œuvre par le maire est transmis au Préfet du département et organismes associés : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) -Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Le montant de la prestation est de 3 840 € TTC, mais la commune bénéficiera de 80% de subventions.

BIENS VACANTS SANS MAITRE

Les biens vacants -ou biens sans maître- sont des biens (friches, ruines bâtis) sans propriétaire, généralement par absence d'héritiers pouvant réclamer leur possession. La Maire a décidé d'en établir l'inventaire, augmentant ainsi les biens communaux ; des conseillèr(e)s sont aux investigations pour déterminer la justesse et l'authenticité de ces abandons.

Douze biens vacants sont en cours d'étude, dont les quelques friches restantes, limitrophes du village, de surface convenable, qui entreront dans la réserve foncière communale (lire par ailleurs). C.G.

RESERVE FONCIERE

Une réserve foncière a été décidée au Conseil Municipal du 9 février 2021. Une réserve foncière est que -hormis les terres municipales signées en baux fermiers- des parcelles de la commune sont gardées, réservées, afin que de nouveaux projets agricoles, candidats, s'ils coïncident avec les contraintes d'eau et pouvant créer commerces, puissent s'établir. Bienvenue. C.G.

CHASSE : établissement d'une convention

Une convention a été signée entre l'ACCA de Mouthoumet et la commune, afin de formaliser le don réalisé chaque année. En échange, la commune s'engage à utiliser cette somme pour l'entretien des chemins et de ses abords.

Afin d'assurer la sécurité de tous, une charte de bonnes pratiques a aussi été réalisée. Cette charte pourra être soumise à évolution tout au long des 5 années de la convention, afin de garantir la sécurité de chacun. Ces documents sont à la disposition des habitants sur simple demande.

Les chasseurs se sont engagés à :

* Fournir les numéros de téléphone des responsables de chasse des deux équipes de Grand Gibier
* Ces numéros seront portés à l'affichage public, afin que les habitants puissent les contacter avant de se déplacer sur le territoire communal, durant les jours de chasse.
* Communiquer à la mairie par mail les jours non-chassés en battue au Grand Gibier pour chacune des deux équipes. Cette information sera envoyée chaque semaine au plus tard le vendredi 12h. Si un impératif (demande urgente d'une intervention par un agriculteur …) devait conduire les équipes de chasse au Grand Gibier à modifier leur prévisionnel, ces dernières en informeront d'urgence la Mairie. Les jours non chassés en battue au Grand Gibier seront portés à l'affichage public.

L'équipe municipale

Catie RIVES a été élue troisième adjointe le 14 décembre 2020. Elle s'implique au niveau de l'administratif.

Isabelle SELLIER a souhaité démissionner de sa fonction de conseillère municipale le 5 mai 2021.

Pannes sur le réseau fixe et mobile et pannes d'internet

En cas de panne, il vous faut impérativement signaler le dysfonctionnement à votre opérateur. En effet, si seule la commune signale le problème, les opérateurs n'engagent pas de suite, prétextant que « tout va bien, on ne nous a rien signalé». En cas de besoin, vous pourrez venir au secrétariat de mairie pour réaliser le signalement ou prévenir vos proches.

Tri selectif

Attention problème au niveau de la plate-forme de tri sélectif. Les cartons de pack de bières, cubis vont dans les colonnes de tri sélectif et non pas dans les grandes poubelles à cartons bruns. S'il y a un souci de tri, le prestataire va refuser le container. Si ce problème devait perdurer, nous serions alors dans l'obligation d'enlever les containers destinés aux cartons bruns.

Par ailleurs, il est interdit de déposer des encombrants sur la plate-forme de tri sélectif, notamment des bidons de pétrole par exemple. Ces derniers doivent être collectés dans le cadre du ramassage des encombrants (cf. ci-contre).

Un grand merci pour votre compréhension.

Ramassage des encombrants

Pensez-y!

Chaque mois, vous avez la possibilité de solliciter gratuitement le ramassage d'encombrants devant chez vous. La collecte est limitée à 1m^3 par foyer. Prochaines dates pour 2021 : **jeudi 17 juin, 22 juillet, 19 août, 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre.**

La feuille de ramassage des encombrants est disponible devant l'atelier communal et au secrétariat de mairie.

Les formulaires de demandes d'encombrants devront être déposés dans la boite aux lettres de la mairie au plus tard le lundi précédent la collecte.

Incivilités canines

Zut ! Crotte ! Encore une ! Problème avec les crottes de chiens. Une soixantaine de déjections à ramasser chaque semaine par les employés communaux. Trop de crottes par la faute de maîtres ne tenant pas leurs bêtes en laisse, ou ne ramassant pas la déjection du jour dans les sacs mis à disposition. Merci d'y penser. 60 déjections !

C.G.

Elections Départementales et Régionales

Les électeurs sont appelés aux urnes afin d'élire les conseillers régionaux et départementaux les dimanches 20 et 27 juin 2021. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h au rez-de-chaussée de la mairie.

La Friperie de Mouthoumet

La friperie connaît toujours autant de succès. Elle est ouverture le jeudi de 14h à 17h. Suite à la demande des habitants, les bénévoles réfléchissent à des ouvertures certains samedis. Vous en serez avertis au préalable.

Tout est gratuit. Pas besoin d'apporter des habits et des objets pour pouvoir en reprendre.

110 000 habits et objets ont été repris depuis son ouverture en mars 2021.

Des aménagements des locaux ont été réalisés ces derniers mois, afin de rendre le lieu plus agréable.

Nous recherchons des bénévoles : n'hésitez à vous faire connaître si vous avez un peu de temps à consacrer à la friperie.

Une charte de fonctionnement a été finalisée. Elle sera prochainement signée par les bénévoles.

Nouveau projet : la « boîte à broc », derrière le brise-vue. Nous en parlerons dans un prochain bulletin communal.

L'INDEPENDANT
DIMANCHE
27 DÉCEMBRE 2020

CORBIÈRES

MOUTHOUMET

La friperie toujours présente

Le tri des vêtements se fait selon un protocole sanitaire strict.

La friperie continue à remplir ses missions, malgré la situation sanitaire actuelle. Avec la crise du Covid-19, même durant les périodes de fermeture, elle a permis à de nombreuses personnes de récupérer habits et objets avec le « click and collect ». Désormais, la friperie a rouvert les jeudis de 14 à 17 heures, dans le respect des mesures barrière liées au Covid-19 : le nombre de personnes est limité, le masque et la désinfection des mains sont obligatoires. Comme d'habitude, tout est gratuit et la friperie est ouverte à tous, de Mouthoumet ou d'ailleurs. Pas besoin d'apporter un objet pour en prendre un. N'oubliez pas non plus les deux boîtes à lire dans la cour, disponibles 24 h/24, qui mettent à votre disposition des livres, pour petits et grands.
La friperie permet d'éviter le gaspillage, de redonner du pouvoir d'achat et de créer du lien. 129 600 objets ont ainsi été redistribués depuis 2014, date de sa création.
Pour plus d'informations, consulter la page Facebook « Friperie de Mouthoumet » avec les derniers arrivages. Vous pouvez également contacter la friperie en message privé pour demander les habits et objets dont vous auriez besoin.

Opération de stérilisation des chats errants— association APAHC

Depuis plusieurs semaines, une opération de stérilisation a été mise en place dans le bas du village grâce à des bénévoles qu'il est important de remercier. Sept chats ont été opérés.

Deux nouvelles cages ont été achetées par l'association de protection animale des hautes Corbières (APAHC). Les chats une fois opérés, sont remis à l'endroit du piégeage.

L'association vit de dons et de subventions , qui servent aux soins vétérinaires et au nourrissage des chats abandonnés.

Vous pouvez vous inscrire à leur newsletter afin de vous tenir informé (collecte de nourriture pour animaux à Intermarché de Lézignan, webaction , projet chatipi avec pose de chalet dans différentes communes pour les chats ...) : contact@apahc.fr

Vous pouvez visiter leur site : https://www.apahc.fr/

et leur page Facebook : APAHC Association Protection Animale H-C (anciennement les chats des HC)

L'association sera de nouveau installée au marché de Laroque de Fa tous les vendredis à partir de 17h où les bénévoles vendent de la sangria au profit de l'association.

Ils ont besoin de dons qu'ils soient financiers ou autres : croquettes, boîtes, antiparasitaires, litières, couvertures ...

Contact : Vanessa Adam, Présidente de l'association 07 86 07 35 36 et Catie Rives, trésorière adjointe.

C.R.

La réponse aux questions que vous nous posez souvent : Pourquoi est-ce à la commune de payer pour la stérilisation des chats errants? Pourquoi ne pas les apporter dans un refuge?

La loi du 6 janvier 1999 a donné un statut aux chats errants, celui de « chats libres » : à condition qu'ils soient stérilisés et identifiés.

Depuis le 1er janvier 2015, la mairie a l'obligation de stériliser et identifier ces chats à ses frais. Ils doivent être relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Les textes stipulent en effet que *« Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du maire de cette commune »* (Arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l' article L214-6 du code rural et de la pêche maritime).

Seuls les animaux perdus peuvent être amenés dans un refuge, dans le but de retrouver le propriétaire.

La commune a réalisé une convention avec l'association APAHC, qui s'occupe ensuite de ces chats libres.

COIN LECTURE

LIVRE DE CLAUDE DELOLME

L'INDEPENDANT
SAMEDI
10 OCTOBRE 2020

MOUTHOUMET

Une dédicace appréciée

L'artiste devant ses œuvres.

Une vingtaine de personnes avaient fait le déplacement pour la dédicace de Claude Delolme ce vendredi, malgré une météo très pluvieuse. Son livre, récit autobiographique de son enfance à Mouthoumet, a eu beaucoup de succès.
À travers des anecdotes de son jeune âge, il retrace des activités souvent disparues dans ce village qu'il chérit tant. L'auteur présentait également une exposition de tableaux.
Les nouveaux documents réunis, dans le cadre de la mémoire du village de Mouthoumet, ont également été partagés.
Une bien jolie soirée qui a permis de faire revivre quelques instants le passé, tout en respectant les mesures barrières.

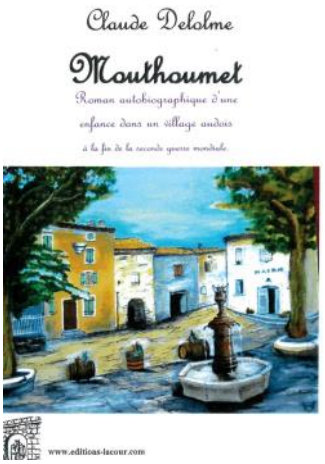

L'INDEPENDANT
MARDI
22 DÉCEMBRE 2020 | 11

MOUTHOUMET

Internet, téléphonie : la fibre arrive dans les Corbières

Les travaux de déploiement débuteront fin d'année 2021 et se poursuivront tout au long de l'année 2022.

La mise en place du NRO, un moment clé du déploiement de la fibre. Il a été installé derrière la gendarmerie, à Mouthoumet.

Dans le cadre de ses missions d'aménageur numérique au sein du département de l'Aude, le Syaden est chargé de la réalisation du réseau public Très Haut Débit (THD) audois (en dehors des cœurs des deux agglomérations, déployés par Orange). Il a pour objectif de desservir, à l'horizon 2022, 165 communes du département en fibre optique (FTTH), correspondant à près de 102 000 foyers, commerces, entreprises et sites publics. Ce déploiement, financé par l'ensemble des intercommunalités audoises, dont la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières & Minervois, le Département, la Région, l'État, l'Europe et le Syaden, est une étape importante pour la généralisation du THD sur le territoire. Le Syaden a confié à l'entreprise Spie CityNetworks, titulaire du marché public sur le secteur, notamment sur la commune de Mouthoumet, la mission de construire cette infrastructure essentielle.

Un nœud de raccordement pesant 32 tonnes vient d'être installé

Un grand pas vient d'ores et déjà d'être franchi avec la mise en place, dans l'impasse des Corbières, derrière la gendarmerie, d'un NRO (nœud de raccordement optique), le cœur du réseau de la fibre, pesant 32 tonnes. Point de départ du réseau de fibre optique, un câble partira de ce NRO vers les deux armoires de rue auxquelles il sera relié. Depuis celles-ci, partiront alors tous les câbles en souterrain, façade ou aérien, afin de desservir les administrés, y compris les écarts et les communes de Laroque-de-Fa, Mouthoumet, Termes et Villerouge-Termenès. Au total, 568 prises seront déployées sur le secteur.
La fibre, insensible aux perturbations électromagnétiques, va permettre une connexion internet ultrarapide, des téléchargements en un rien de temps, une image télévisuelle haute définition et des usages simultanés d'appareils tout en gardant une connexion fluide. Tout ceci grâce à un débit 100 Mbits/s à 1 Gbits/s (en fonction des offres des opérateurs).
L'exploitation du réseau Très Haut Débit et l'animation commerciale du service ont été déléguées à l'exploitant Émeraude THD – groupe Altitude Infra, en vue de permettre aux opérateurs d'offrir des prestations aux entreprises audoises, services publics et particuliers dans les mêmes conditions tarifaires et de qualité que dans les zones denses françaises.
Les travaux de déploiement débuteront fin d'année 2021 et se poursuivront tout au long de l'année 2022.
À leur achèvement, les informations concernant les modalités d'abonnement seront communiquées. Vous pouvez vous rendre sur les sites du Syaden (*www.syaden.fr*) et Émeraude THD (*www.emeraudethd.fr*) pour toutes informations complémentaires.

MINES EN CORBIERES

A été imprimé récemment un livre décrivant la très longue histoire des mines dans les Hautes-Corbières : fer, cuivre, argent, barytine*. Vous regardez un versant aride, vous voyez une roche à métal. L'histoire de l'extraction minière commence au néolithique jusqu'en 1965. Ce livre est une pierre à trésors, aborde d'autres sujets liés à cette activité autrefois importante : peuplements, outils, routes, chemin de fer Narbonne-Mouthoumet. Vous regardez M. André Barthes, précédent maire de Massac, vous voyez un mineur de Bordegrande-Carcassès à Laroque de Fa. Les métaux étaient du travail, des revenus, du commerce, des échanges avec la plaine et la mer. Livre-panorama autant que livre d'Histoire. Belles photos, nombreuses cartes, dessins, vignettes anciennes. Vous regardez une garrigue sèche, vous voyez un vestige de treuil rouillé.

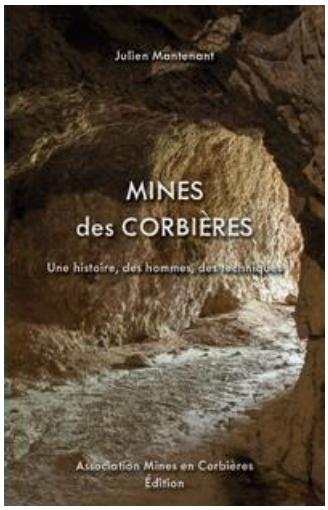

Son auteur, Julien Mantenant, est archéologue travaillant sur des chantiers de fouille dans le massif depuis plusieurs années ; l'historien Gauthier Langlois le complète. Livre épatant à un prix aussi bas -13 €- au Pom's et à l'épicerie Bertrand. C'est du papier-or, ou comment s'enrichir en lisant.

*barytine : utilisé comme charge dans la peinture, le verre, et surtout à alourdir les fluides de forages pétroliers.

C.G.

Rédaction des articles : Christelle HERMAND, sauf pour les articles avec initiales dont les auteurs sont Claude GIPPON (C.G.), Catie RIVES (C.R.) et Jacques BENUREAU (J.B.)

Relecture : Jacques BENUREAU, Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Claude GIPPON, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Catie RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD